

BAREME DES AIDES ALLOUÉES PAR LA CAISSE DES ÉCOLES AUX FAMILLES

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous la grille des quotients familiaux et des montants des aides allouées par la Caisse des Écoles pour l'année 2022/2023.

Pour vous situer dans cette grille, vous devez calculer votre quotient familial. Il se calcule en divisant le revenu brut global par le nombre de parts figurant sur votre avis d'imposition des revenus 2021 (établi en 2022).

Pour votre demande merci de fournir à la mairie de Bonnelles à l'attention de Mme JOUQUIN, comptable de la Caisse des Écoles, votre avis d'imposition, votre RIB le tout sous pli CONFIDENTIEL avant le 21/10/2022.

En cours d'année, en cas de changement de situation ou de difficultés particulières n'hésitez pas à contacter la Caisse des Écoles.

	1,5 parts	2 parts	2,5 parts	3 parts	3,5 parts	4 parts	4,5 parts	5 parts	5,5 parts	6 parts	6,5 parts	7 parts
T 1	9 371,00 €	8 421,00 €	7 691,00 €	7 159,00 €	6 839,00 €	6 551,00 €	6 340,00 €	6 169,00 €	6 031,00 €	5 915,00 €	5 739,00 €	5 565,00 €
T 2	11 662,00 €	10 270,00 €	9 325,00 €	8 627,00 €	8 124,00 €	7 751,00 €	7 387,00 €	7 079,00 €	6 825,00 €	6 613,00 €	6 410,00 €	6 221,00 €
T 3	13 531,00 €	11 828,00 €	10 648,00 €	9 845,00 €	9 226,00 €	8 689,00 €	8 271,00 €	7 935,00 €	7 664,00 €	7 435,00 €	7 213,00 €	6 996,00 €

PARTICIPATION	AIDE RENTREE	ETUDES	CANTINE	VOYAGES
T 1	100 €	20%	50%	20%
T 2	88 €	15%	40%	15%
T 3	78 €	10%	35%	10%